Réservé organisation	Nombre de mètres
N° dossier	

A.D.Q.B. Bellicart

Association pour le Développement du Quartier

COMPIEGNE

Brocante du Jeudi 14 mai 2026
QUARTIER DE BELLICART

Organisée par

L'Association pour le Développement du Quartier de BELLICART

DEMANDE EXCEPTIONNELLE EN VUE D'AUTORISATION MUNICIPALE

NOM : **PRENOM :**

Courriel : **tél. :**

Né le : **à**

Adresse :

Pièce d'identité ou titre de séjour N° :

Délivré(e) le : **par :**

PARTICULIER

Atteste sur l'honneur

- n'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés
- vendre exclusivement des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Une copie recto verso d'une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF/GDF, Quittance de loyer, …)

IMPORTANT pour les mineurs, une autorisation d'un parent majeur est **obligatoire** ainsi que les pièces justificatives ci-dessus au nom des parents

Je soussigné(e) :
Demeurant à :

Autorise mon enfant :
A participer à la brocante

(Signature du représentant légal au bas du présent formulaire)

PROFESSIONNEL

RAISON SOCIALE :

N° SIRET :

Adresse :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Une copie recto verso d'une pièce d'identité valide et

- Pour les sédentaires copie du récépissé de revendeur mobilier délivré par la S/s préfecture et d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de trois mois.
- Pour ceux exerçant ce commerce de façon non sédentaire copie du récépissé de revendeur mobilier copie de la carte permettant l'exercice d'activités ambulantes en cours de validation et de l'extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de trois mois.
- pour ceux ne disposant pas de domicile fixe copie du livret de circulation A et de l'extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de trois mois

Date de la demande

Signature

L'article 441-7 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Brocante du Jeudi 14 mai 2026
QUARTIER DE BELLICART

NOM : **PRENOM :**

Liste des objets mis en vente

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

L'article 441-7 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié